

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

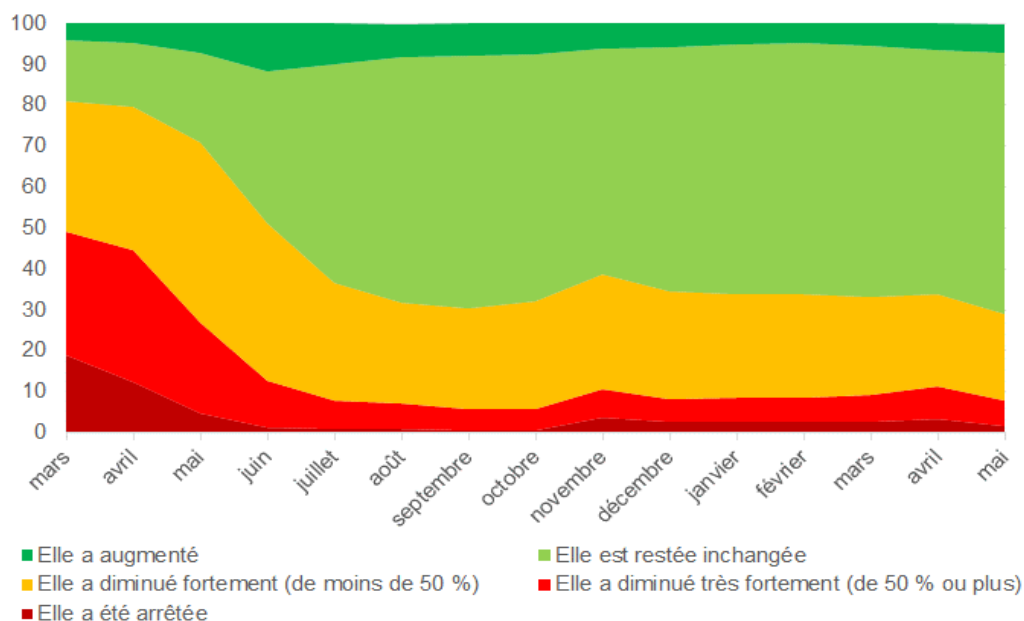
Vue d'ensemble des résultats de l'enquête flash – Juin 2021

La quinzième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 31 mai et le 14 juin 2021, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en mai 2021. Cette vue d'ensemble comprend deux encadrés : sur les difficultés rencontrées par les entreprises et sur le nombre de salariés en activité partielle en mai.

En mai, l'activité des entreprises s'améliore à la suite du déconfinement

Suite aux réouvertures des commerces le 19 mai, **l'activité s'améliore en mai** : 71 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée ou en hausse du fait de la crise sanitaire, après 66 % en avril. 8 % des salariés travaillent toujours dans une entreprise très fortement touchée - à l'arrêt complet ou en baisse d'activité de plus de 50 % - (après 11 % en avril) et 21 % dans une entreprise dont l'activité a baissé mais de moins de 50 % (après 23 %). Les très fortes baisses de l'activité demeurent importantes mais régressent fortement en mai dans le secteur de l'hébergement restauration (- 14 points) et des arts et spectacles (- 9 points).

Graphique 1 - Évolution de l'activité du fait de la crise depuis le premier confinement, tous secteurs d'activité (en % de salariés)



Note de lecture : en mai 2021, 1,6 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Graphique 2 - Évolution de l'activité dans l'hébergement-restauration et le commerce (en % de salariés)

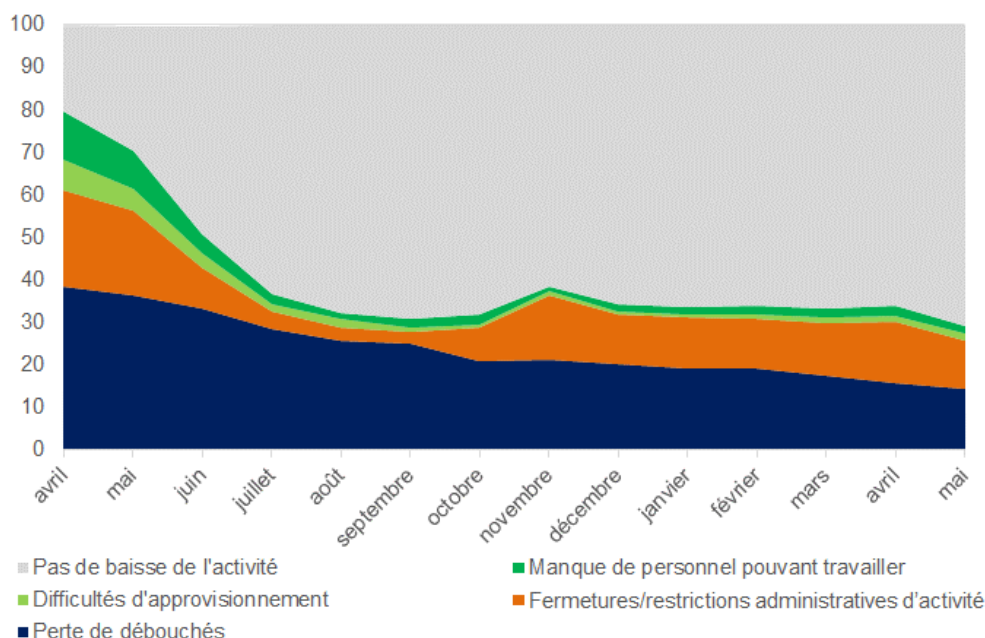


Champ : salariés du privé des secteurs de l'hébergement-restauration et du commerce ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Pertes de débouchés et restrictions administratives restent les principales causes des pertes d'activité...

La perte de débouchés demeure en mai la principale cause de baisse d'activité (49 % après 46 %), talonnée par les restrictions administratives (40 % après 43 %), qui restent très souvent invoquées dans le commerce (59 %), l'hébergement restauration (73 %) et les autres activités de services (80 %).

Graphique 3 – Causes de la diminution de l'activité depuis avril 2020, tous secteurs d'activité (en % de salariés)



Note de lecture : En mai 2021, 29 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a baissé, dont 49 % pour cause de perte de débouchés, 40 % à cause des restrictions administratives, 5 % pour cause de manque de personnel pouvant travailler et 6 % à cause de difficultés d'approvisionnement.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

... mais les difficultés liées à l'approvisionnement et au manque de personnel augmentent avec la reprise

À la date du 31 mai, les difficultés d'approvisionnement s'intensifient, notamment dans l'industrie, de même que le manque de personnel qui progresse fortement dans l'hébergement restauration (encadré 1). À l'inverse, le manque de débouchés diminue encore et est au plus bas depuis le début de la crise sanitaire. Enfin, la part des entreprises ne rencontrant aucune difficulté à la fin du mois de mai est en hausse de 2 points en un mois.

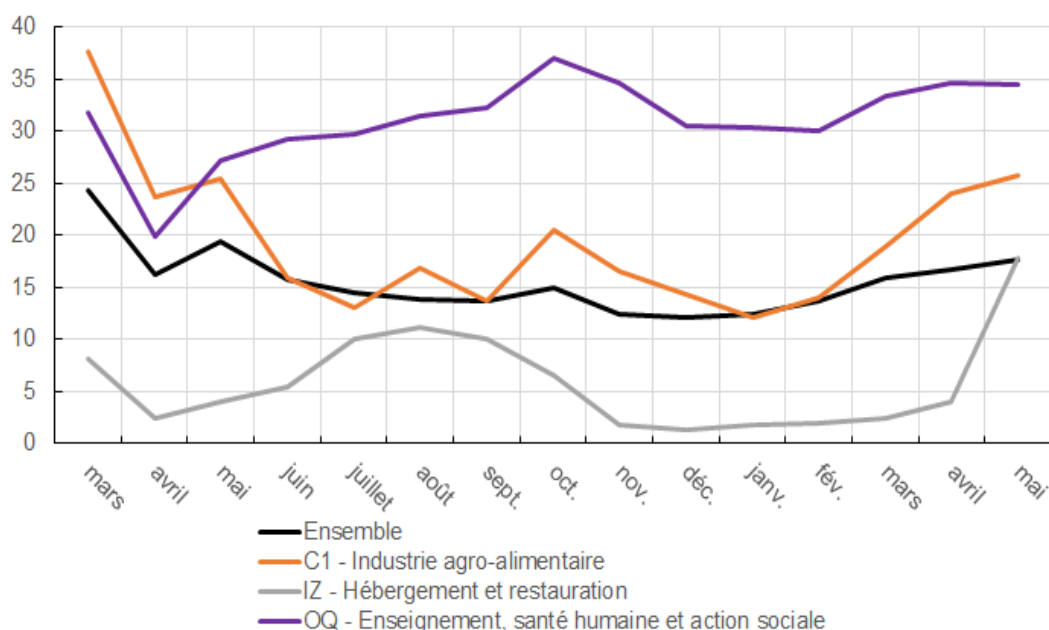
Encadré 1 – Le manque de personnel augmente dans l'hébergement restauration et les difficultés d'approvisionnement s'intensifient dans l'industrie et la construction

Le manque de personnel augmente fortement en mai dans l'hébergement restauration suite à la réouverture des terrasses le 19 mai (+ 14 points). Il continue d'augmenter dans une moindre mesure dans l'industrie alimentaire (+ 2 points après + 5 points en avril), et reste au niveau le plus élevé dans le secteur privé de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

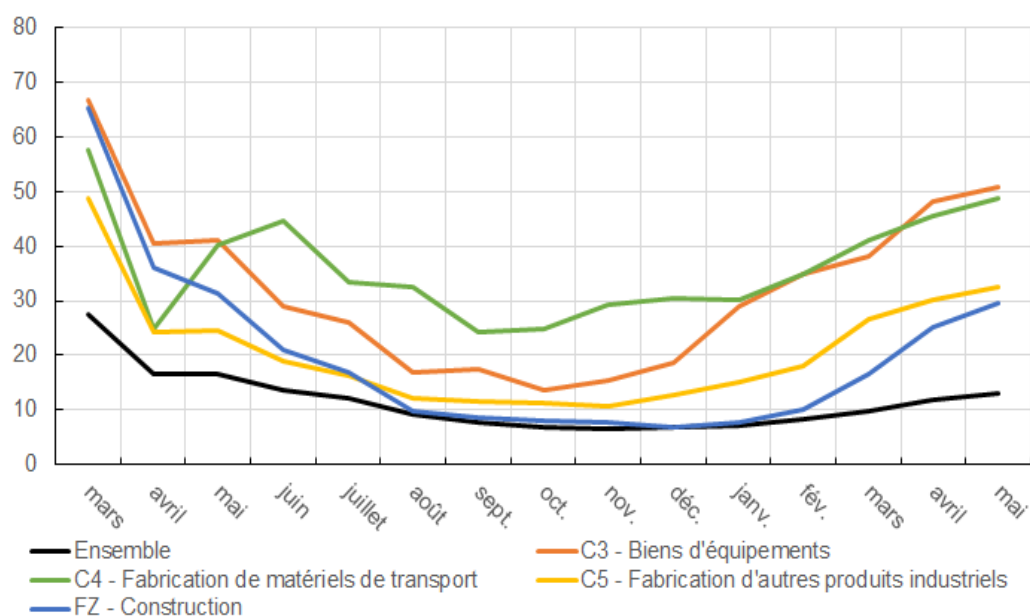
Les difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.) continuent leur progression dans la fabrication de matériels de transport (+ 3 points en mai et + 4 points en avril) et de biens d'équipement (+ 3 points après + 10 points) où la moitié des effectifs sont concernés. Elles sont également orientées à la hausse dans la construction (+ 5 points après + 6 points), mais aussi dans la fabrication d'autres produits industriels (+ 2 points après + 3 points) où elles touchent un tiers des salariés.

Graphique 1A - Principales difficultés rencontrées en fin de mois, depuis le début de la crise sanitaire (en % de salariés)

(a) Manque de personnel disponible pour travailler



(b) Difficultés d'approvisionnement en matériaux



Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

L'effet des mesures de protection sanitaire et d'adaptation de l'organisation du travail **sur les coûts et/ou la productivité reste stable**. Les entreprises sont un peu moins nombreuses début juin à déclarer un impact modéré (elles représentent 34 % des salariés, après 35 % début mai), et la proportion déclarant un effet significatif sur les coûts et/ou la productivité reste constante (13 %). Les secteurs où l'effet des mesures sanitaires sur les coûts et/ou la productivité est le plus fort demeurent début juin la fabrication de matériels de transport, l'hébergement-restauration et le transport et entreposage.

Le recours au chômage partiel diminue fortement en mai

Le recours au chômage partiel diminue en mai (40 % après 50 %), dans l'ensemble des secteurs et en particulier dans la fabrication de matériels de transport, les biens d'équipements et la construction. Au total, 2,3 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de mai 2021 (soit 13 % des salariés du privé), après 3,0 millions en avril, pour un nombre d'heures chômées correspondant à 1,0 million de salariés travaillant à temps plein sur le mois (encadré 2).

Encadré 2 - 2,3 millions de salariés en activité partielle au mois de mai 2021, représentant 1,0 million de salariés en équivalent temps plein

Les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid et les demandes d'indemnisation déposées jusqu'au 16 juin 2021 permettent d'estimer, de manière avancée et provisoire, le recours à l'activité partielle au mois de mai 2021.

2,3 millions¹ de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit 13 % des salariés du privé) en mai 2021, après 3,0 millions en avril 2021 (tableau), soit une baisse de 21 % sur un mois. Cette diminution provient d'un plus faible recours à l'activité partielle dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (- 104 000 soit - 65 %), dans les services aux entreprises (-97 000 soit - 30 %), dans les autres activités de services (- 79 000 soit - 23 %), dans l'hébergement et la restauration (- 78 000 soit - 10 %), ainsi que dans le commerce (- 68 000 soit - 12 %) (graphique 2A).

En équivalent temps plein (ETP), le nombre de salariés diminuerait davantage (-33 %), passant de 1,5 million en avril à 1,0 million en mai : certains salariés ont pu reprendre leur activité à partir de la réouverture des commerces non essentiels, de la réouverture des terrasses et de l'extension du couvre-feu à 21 heures le 19 mai. Ainsi, par rapport au mois d'avril, le nombre de salariés en ETP en activité partielle baisserait de 27 % dans l'hébergement et la restauration et de 43 % dans le commerce.

Par ailleurs, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 40 % des effectifs en activité partielle, soit une proportion légèrement supérieure à celle d'avril (39 %) ; les entreprises de 250 salariés ou plus en représenteraient 35 % (contre 32 % le mois précédent) (graphique complémentaire H).

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Par rapport à la précédente estimation publiée le 31 mai, les résultats sont révisés sur le passé afin de mieux approcher les demandes d'indemnisation que les entreprises n'ont pas encore déposées. Les résultats relatifs au mois de mars à mai 2020 sont issus de la source administrative seule, qui dispose d'un recul suffisant (une année).

¹ Toutes les estimations issues de l'enquête Acemo-Covid-19 sont brutes, c'est-à-dire non corrigées des variations saisonnières.

Tableau récapitulatif

	mars-20*	avril-20*	mai-20*	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	6,7	8,4	6,9	3,2	1,7	1,1	1,2	1,8	3,1	2,5	2,2	2,2	2,5	3,0	2,3
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,2	4,6	3,0	1,4	0,6	0,4	0,5	0,5	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1	1,5	1,0
Nombre d'heures (millions)	314	812	425	196	110	61	69	82	234	189	157	163	198	211	142
Nombre de semaines d'indemnisation**	4	5	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4
Montant d'indemnisation (Md€)	3,2	8,5	4,6	2,1	1,2	0,7	0,8	0,9	2,3	1,9	1,6	1,7	2,1	2,2	1,5

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

*Données administratives uniquement.

**Les entreprises déposent des demandes d'indemnisation pour les heures chômées pendant les semaines (lundi au vendredi) du mois. Les mois d'indemnisation peuvent donc compter 4 ou 5 semaines.

Tableau des révisions

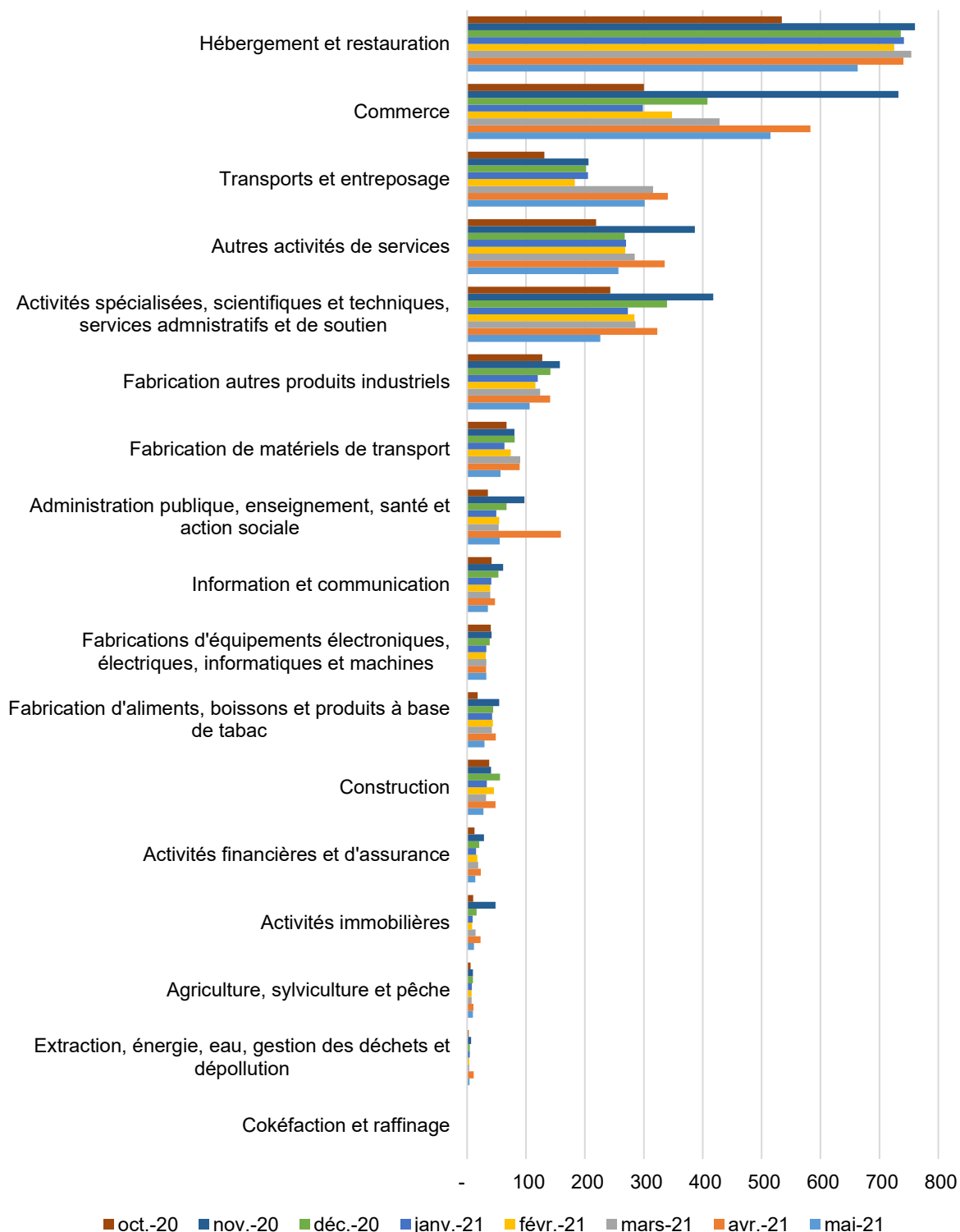
		mars-20*	avril-20*	mai-20*	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avril-21
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 31 mai	6,7	8,4	7,0	3,2	1,8	1,1	1,2	1,8	3,1	2,5	2,2	2,2	2,4	2,7
	Publication actuelle	6,7	8,4	6,9	3,2	1,7	1,1	1,2	1,8	3,1	2,5	2,2	2,2	2,5	3,0
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 31 mai	2,2	4,6	3,1	1,4	0,6	0,4	0,5	0,5	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1	1,5
	Publication actuelle	2,2	4,6	3,0	1,4	0,6	0,4	0,5	0,5	1,7	1,1	1,1	1,2	1,1	1,5
Nombre d'heures (millions)	Synthèse du 31 mai	314	812	430	197	110	61	69	82	234	190	157	163	195	205
	Publication actuelle	314	812	425	196	110	61	69	82	234	189	157	163	198	211
Montant d'indemnisation (Md€)	Synthèse du 31 mai	3,2	8,5	4,7	2,1	1,2	0,7	0,8	0,9	2,3	1,9	1,6	1,7	2,0	2,0
	Publication actuelle	3,2	8,5	4,6	2,1	1,2	0,7	0,8	0,9	2,3	1,9	1,6	1,7	2,1	2,2

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

*Données administratives uniquement.

Graphique 2A : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle, par secteur d'activité

En milliers



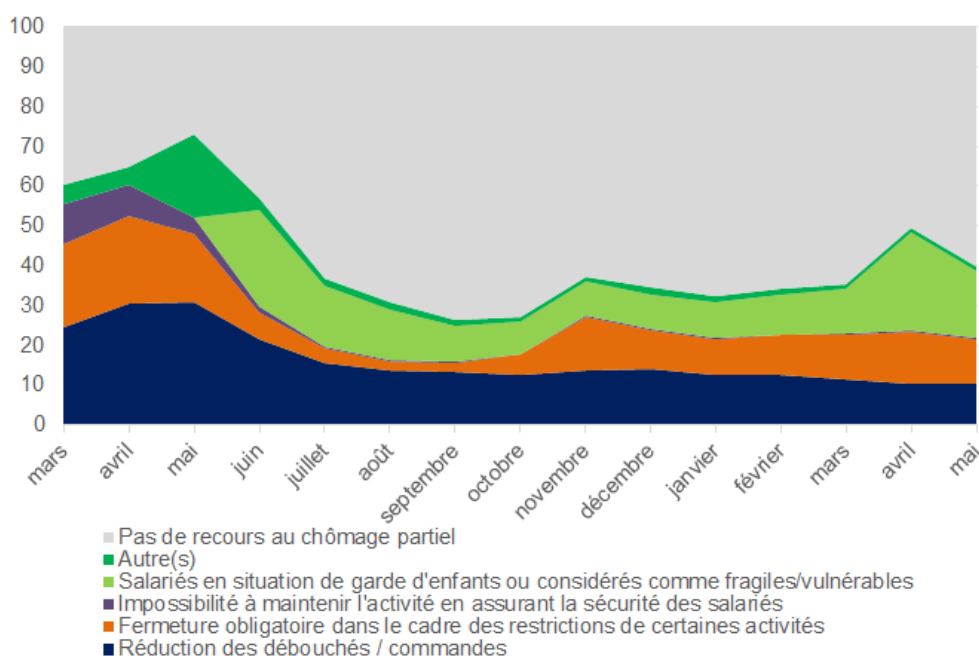
Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en mai 2021 est estimé à 663 000 dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

La cause principale du recours au chômage partiel reste en mai l'indisponibilité des salariés considérés comme fragiles/vulnérables ou en situation de garde d'enfants. Cette proportion baisse fortement, mais reste à un niveau plus élevé qu'avant le confinement (42 %, après 50 % en avril et 31 % en mars, graphique 4). Suivent ensuite les fermetures obligatoires (28 %, stable) et les réductions des débouchés et des commandes (26 %, en légère augmentation après 21 %). Le recours au chômage partiel se distingue encore ce mois-ci dans les plus petites entreprises, où il est surtout dû aux fermetures obligatoires dans le cadre des restrictions de certaines activités (55 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés, après 47 % en avril), alors que dans les entreprises de 250 salariés ou plus il est principalement causé par les situations de salariés vulnérables ou en garde d'enfants (dans la moitié des cas). Ce dernier motif recule de 8 points en mai, tous secteurs confondus et en particulier dans les activités industrielles (- 12 points dans les industries agroalimentaires et dans la fabrication d'autres produits industriels, - 8 points dans les biens d'équipement et - 13 points dans la fabrication de matériels de transport), l'information et communication (- 14 points) et, surtout, les services aux entreprises (- 18 points).

Graphique 4 – Recours au chômage partiel et raison principale du recours depuis mars 2020 (en % de salariés)



Note de lecture : En mai 2021, 40 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a eu recours au chômage partiel, dont 26 % pour cause de réduction des débouchés, 28 % à cause des fermetures obligatoires, 42 % pour cause de salariés vulnérables ou en garde d'enfants et 5 % pour une autre raison.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

La part de salariés employés par une entreprise qui **recourt à la formation pour ses salariés en chômage partiel augmente légèrement en mai après trois mois de baisse** (14 %, après 12 % en avril, 15 % en mars et 18 % en février). Les formations qui ont lieu dans le cadre d'une subvention du FNE-Formation se redressent légèrement (5 % après 3 % et 6 %). Le recours à la formation progresse notamment fortement en mai dans l'hébergement restauration et la fabrication d'autres produits industriels et concerne toujours plus d'un tiers des salariés dans la fabrication de matériels de transport.

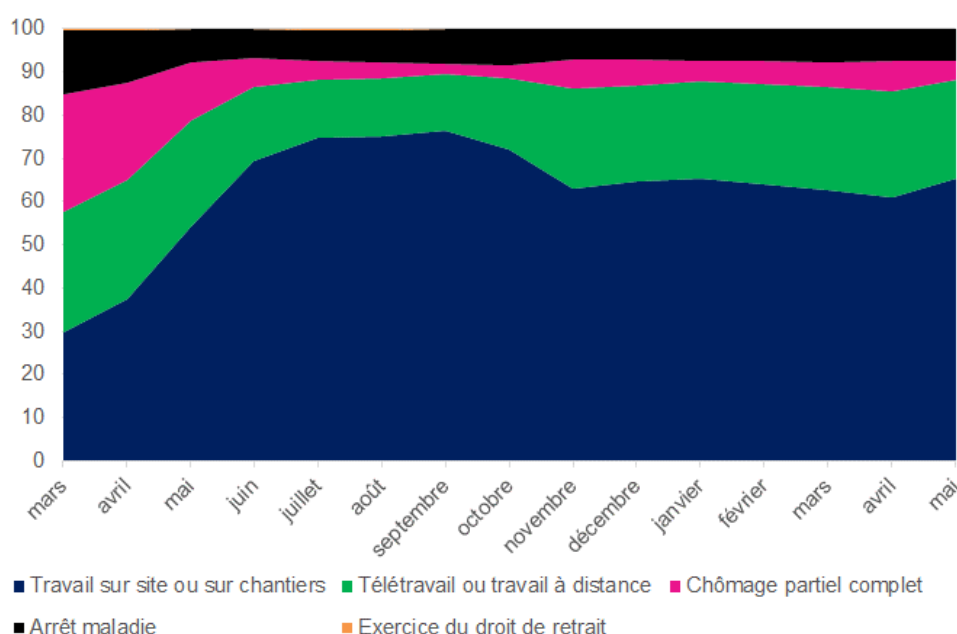
Le télétravail est en légère baisse alors que le retour sur site s'organise

Au cours du mois de mai, 26 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail, soit deux points de moins qu'en avril. **Ils sont 31 % à avoir télétravaillé tous les jours de la semaine** (soit 8 % de l'ensemble des salariés, après 10 % en avril). 48 % des télétravailleurs l'ont été entre deux et quatre jours par semaine (soit 13 % des salariés, stable), 13 % un jour par semaine (3 % des salariés, stable) et 8 % uniquement quelques jours dans le mois (soit 2 % des salariés, stable également). La fréquence de télétravail croît fortement avec la taille de l'entreprise et est particulièrement élevée dans l'information et communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières et les services aux entreprises. La part de salariés à être toute la semaine en télétravail diminue significativement en mai dans l'information et communication (- 9 points) et dans les activités financières et d'assurance (- 4 points).

En mai, 70 % des salariés travaillent dans une entreprise où une partie **des salariés pouvant télétravailler ont été présents sur site** au moins un jour au cours du mois (après 69 % en avril). La présence sur site, même ponctuelle, de personnes pouvant télétravailler est quasi généralisée et stable dans les activités financières et d'assurance (94 %), parmi les fabricants de matériels de transport (92 %) et dans le secteur de l'information et de la communication (92 %). Elle progresse de 4 points dans le secteur des autres activités de services.

Elle est toujours principalement motivée par la réalisation de tâches qui ne peuvent être effectuées à distance (84 % des cas, après 86 %), en particulier dans la fabrication de matériels de transport (92 %) et de biens d'équipement (91 %). Les demandes de salariés de revenir sur site se font un peu plus fréquentes en mai (44 % après 43 %), alors que les retours pour soutenir les collectifs de travail et de prévenir des situations d'isolement sont stables (24 % des cas). Enfin, l'amélioration de la productivité ne concerne toujours que 7 % de ces salariés.

Graphique 5 – Répartition des salariés (hors salariés en congés) au cours de la dernière semaine du mois (en %)



Note de lecture : Au cours de la semaine du 24 mai, parmi les salariés qui ne sont pas en congés, 65 % travaillent sur site, 23 % télétravaillent, 7 % sont en arrêt maladie, 4 % sont au chômage partiel complet et moins d'1 % ont exercé leur droit de retrait.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

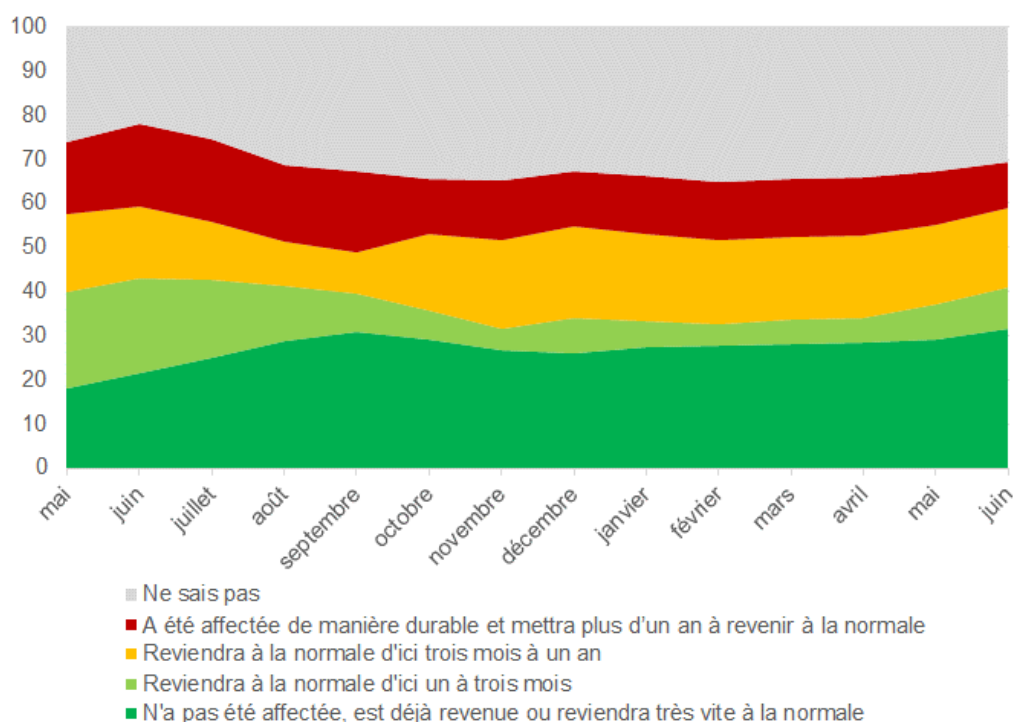
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

La semaine du 24 mai, **80 % des salariés ont travaillé** sur site ou à distance. Ces effectifs se répartissent, en moyenne, entre **74 % sur site et 26 % en télétravail** (après respectivement 71 % et 29 % la semaine du 26 avril, graphique 5), soit respectivement 59 % et 21 % de l'ensemble des salariés. Comme les mois précédents, le travail sur site ou sur chantier a été très répandu dans la construction (77 % des salariés de ce secteur), l'industrie agro-alimentaire et le secteur privé de l'enseignement et de la santé (71 %). Il progresse fortement dans l'hébergement restauration (+ 19 points) et dans les autres activités de services (+ 9 points).

Début juin, les perspectives économiques s'améliorent de nouveau avec l'assouplissement progressif des mesures de restrictions sanitaires

Avec le calendrier programmé de déconfinement et la fin progressive annoncée des mesures de restriction sanitaire, **les perspectives de reprise continuent de s'améliorer début juin** (graphique 6) : **les entreprises qui estiment le retour à la normale de l'activité pour, au plus tard, dans trois mois représentent 41 % des salariés** (avec une activité déjà revenue à la normale dans 32 % des cas et qui mettra un à trois mois pour revenir à la normale dans 10 % des cas), soit 4 points de plus que début mai et 7 points de plus qu'en avril, quand le troisième confinement débutait. La part des salariés qui travaillent dans une structure qui n'attend pas un retour à la normale avant six mois reste stable (20 %). Un retour à la normale à moyen terme, d'ici trois à six mois, est évoqué dans 9 % des cas (- 1 point). Enfin, **l'incertitude continue de régresser lentement** : 31 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'est pas en mesure d'évaluer quand son activité reprendra (soit 2 points de moins qu'en mai, 4 points de moins qu'en juin et 5 points de moins qu'en avril).

Graphique 6 – Reprise anticipée de l'activité (en % de salariés)



Note de lecture : Début juin 2021, 32 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.

Le retour à la normale est imminent ou déjà avéré dans plus de la moitié des entreprises des activités immobilières (59 %, 4 points de plus que début mai), de l'industrie agroalimentaire (57 %, + 8 points), et de la partie privée de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (51 %, + 5 points). À l'inverse, les anticipations demeurent pessimistes, sans retour à la normale envisagé avant un an, dans la fabrication de matériels de transport (34 %, -2 points), dans le secteur de l'hébergement-restauration (22 %, en recul cependant de 6 points par rapport à début mai) et dans les arts, spectacles et activités récréatives (18 %, - 6 points également). L'incertitude se maintient à un niveau élevé (35 %) dans le commerce, le secteur des transports et de l'entreposage ainsi que dans les activités financières et d'assurance et atteint même 38 % dans la fabrication de matériels de transport.

Début juin, **la part de salariés qui travaillent dans une entreprise qui n'anticipe aucune difficulté pour sa reprise progresse** par rapport au début du mois de mai (28 %, + 2 points). Le manque de débouchés pour les activités est au plus bas depuis le début de la crise (26 %, après 28 % en mai, 31 % en avril et 33 % en mars). Il est notamment bien moins fréquemment cité dans les secteurs des biens d'équipement, des services aux entreprises et dans l'industrie agroalimentaire. Les difficultés d'approvisionnement en matériaux ou équipements nécessaires à l'activité, en raison de problèmes de transports par exemple, sont de plus en plus souvent évoquées (15 % début juin, contre 7 % début janvier) ; leur niveau est particulièrement élevé dans la fabrication de biens d'équipements (49 % début juin), de matériels de transport (39 %) et dans la construction (35 %). La disponibilité limitée de certains salariés, par exemple pour garde d'enfants, diminue significativement et n'est plus citée que dans 17 % des cas (après 21 % début mai et 23 % début avril).

Début juin, près de la moitié des salariés travaillent dans un établissement ou une entreprise déclarant ne pas savoir si son implantation territoriale aura un impact sur la reprise de son activité (49 %). Pour l'autre moitié qui exprime une opinion sur la question, dans les trois quarts des cas, la localisation est jugée sans effet. **Dans 19 % des cas, elle pourrait être favorable dans la reprise de l'activité, alors qu'elle risque d'accentuer les difficultés lors de la reprise dans seulement 6 % des cas.**

Parmi ces derniers, un tiers des salariés (34 %) sont employés par une entreprise qui considère que les débouchés locaux se sont réduits en raison d'une forte présence de secteurs d'activité très affectés par la crise et trois sur dix dans une structure qui éprouve des difficultés à recruter localement la main-d'œuvre nécessaire à son activité.

Les risques de PSE s'éloignent encore

Les perspectives de reprise des exportations sont très incertaines, début juin comme lors de l'enquête de mars (qui posait pour la première fois cette question). Au sein des structures concernées par les exportations (soit 41 % de l'ensemble), la part des salariés employés dans une entreprise qui estime que le niveau normal des exportations est déjà atteint ou sera retrouvé d'ici six mois s'élève légèrement (15 % soit + 1 point), tandis que les perspectives plus sombres reculent nettement (- 4 points, à 13 %). L'incapacité à dater le retour à la normale des exportations **concerne désormais 71 % des salariés des entreprises exportatrices** (en progression de 2 points par rapport à début mars). Cette incertitude est plus marquée dans les services aux entreprises (+ 7 points, à 80 %) et la fabrication de matériels de transport (+ 10 points, à 62 %).

La conclusion d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en 2021 ou début 2022 est de plus en plus rarement envisagée. La part d'entreprises qui jugent totalement exclu le risque d'initier un PSE continue de progresser, à 37 % (+ 3 points, après + 5 points entre avril et mai, et + 3 points entre mars et avril), avec une nette amélioration dans l'hébergement-restauration (+ 7 points, à 20 %) et les autres activités de services (+ 6 points, à 37 %) ; c'est dans les activités immobilières

et le secteur privé de l'enseignement et de la santé humaine que le risque d'un PSE est le plus souvent exclu (près d'un cas sur eux). Aussi, **la part d'entreprises qui s'estiment relativement à l'abri de ce risque continue-t-elle d'augmenter et représente début juin plus de deux salariés sur trois** (67 %, après 65 % début mai, 61 % début avril et 58 % début mars). Les structures pour lesquelles le lancement d'un PSE est jugé possible, probable, voire prévu ou déjà fait sont moins nombreuses et représentent 4 % des salariés début juin (après 5 % en mai et 7 % en avril et mars). Avec 28 % de salariés employés par une entreprise qui n'est pas en mesure, début juin, d'estimer le risque d'initier un PSE, l'incertitude diminue elle aussi (31 % début mai, 33 % début avril et 35 % début mars), en particulier dans l'hébergement-restauration (- 12 points, à 39 %).

Près d'un salarié sur deux travaille dans une entreprise dotée d'un service de santé au travail qui pratique la vaccination anti-covid

La stratégie nationale de lutte contre l'épidémie prévoit la participation des services de santé au travail aux actions de vaccination des personnes prioritaires. **Début juin, un salarié sur trois travaille néanmoins dans une entreprise qui ignore si son service de santé pratique la vaccination anti-covid** - une proportion en net recul depuis deux mois (10 points de moins qu'en avril). Ce manque d'information reste plus fréquent dans les entreprises de petite taille (50 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 26 % dans celles en employant 500 ou plus). La part d'entreprises invoquant l'absence d'un tel service ou de personnes prioritaires pour la vaccination est stable (5 %).

Parmi les 62 % d'entreprises² qui sont concernées et qui n'ignorent pas la possibilité de vaccination anti-covid, la pratique de cette dernière, par le service de santé de l'entreprise, est effective dans 76 % des cas (soit 2 points de plus qu'en mai). Dans plus de neuf cas sur dix, les salariés en sont alors informés (+ 1 par rapport à mai et + 4 points par rapport à avril).

S'il était autorisé à l'avenir de vacciner massivement les salariés dans le cadre professionnel, la majorité des entreprises ignorent encore quelles dispositions elles adopteraient (55 %, - 2 points en un mois). **Elles se déclarent favorables à une telle opération dans 35 % des cas** (une proportion stable depuis début mai, et qui est particulièrement élevée dans la fabrication de biens d'équipement - 42 % - et plus encore dans le secteur privé de l'enseignement et de la santé humaine - 50 %). Les refus gagnent du terrain, représentant 10 % des cas (soit + 2 points, après + 3 points entre avril et mai).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr



² En pourcentage de salariés.